Rencontre avec

Denis Jeffrey
Chercheur régulier au CRIFPE

Entrevue réalisée par

Louis **LEVASSEUR**
Chercheur associé au CRIFPE

Prévention de la violence faite aux enseignants

Denis Jeffrey, permettez-nous d'abord de vous présenter. Vous êtes sociologue et professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Vos recherches portent principalement sur l'éthique professionnelle des enseignants. Vous vous intéressez également aux difficultés du métier d'enseignant. Vous avez étudié, entre autres, la déperdition de l'autorité, les violences subies par les enseignants et les diverses accusations portées contre eux. Vous avez publié de nombreux articles et livres sur ces sujets. Vous menez présentement une recherche sur le droit et l'éthique dans la profession enseignante. Aussi, vos objets sociologiques sont nombreux puisque vous avez écrit plusieurs articles sur les comportements juvéniles, les nouvelles ritualités et la laïcité.

Je désire d'abord vous interroger ici sur vos recherches qui ont mené à la publication du livre *Enseignants dans la violence* aux Presses de l'Université Laval. Puis j'aimerais connaître votre réflexion sur la prévention de la violence.

De quelle violence s'agit-il lorsque vous nous dites que les enseignants sont dans la violence?

La violence est une notion extrêmement extensible, difficile à cerner. On doit donc se méfier des généralisations et du sensationnalisme des journaux. Quelle que soit la définition utilisée, un acte qui représente un « abus de force » sera perçu comme violent ou non violent en rapport aux normes d'une société et aux idées que s'en font les personnes qui la vivent. Ces normes et idées varient, évidemment, avec les époques. Dans l'école, les idées que les enseignants se font de la violence sont très diversifiées. Pourquoi cela? Peut-être parce qu'ils ne

savent pas trop comment interpréter un acte de violence commis par un jeune. L'intimidation est-elle moins grave parce que commise par un élève? Le vol est-il moins grave parce que le jeune n'a pas douze ans? Certains enseignants pensent effectivement que la violence des jeunes est moins grave puisque ces derniers ne seraient pas en âge de l'assumer pleinement. Cela ouvre la porte à des interventions incohérentes devant l'acte violent. Pourtant, nous savons ce qu'est le harcèlement, ce qu'est l'intimidation, ce qu'est la violence à caractère sexuel, ce qu'est une accusation pour voie de fait. Les termes de ces violences sont définis par les lois canadiennes et québécoises. On peut aisément se servir des définitions légales. Cela donne une base commune pour connaître la violence d'un acte.

Si j'ai bien compris, vous dites qu'on ne peut définir la violence en fonction de l'agresseur. On a pourtant le sentiment que le même acte de violence commis par un enfant et un adulte n'a pas la même gravité.

Il n'y a pas de raison de minimiser un acte de violence parce qu'il est commis par un mineur. L'injure de la part d'un élève et l'injure de la part d'un adulte ne sont pas différentes. L'injure est un acte de violence verbale inacceptable quel que soit l'âge de l'agresseur. Le même acte de violence commis par un mineur ou par un adulte comporte la même gravité, toutefois la sanction sera ajustée en fonction de l'âge.

Doit-on s'inquiéter d'une augmentation des actes de violence dans les écoles québécoises?

Les recherches sur les violences vécues par les enseignants sont encore trop jeunes pour conclure à une augmentation ou à une diminution. Toutefois, nous savons mieux aujourd'hui qu'hier que les enseignants vivent beaucoup de violence dans le cadre de leurs multiples fonctions. Nous connaissons mieux également les diverses formes de violence qu'ils subissent. On peut même supposer qu'on pourrait mieux la prévoir du fait que les recherches nous ont permis de saisir comment différents facteurs contribuent à créer un terreau propice aux actes violents.

Quels sont les actes de violence les plus fréquents contre les enseignants?

Je vous disais que les définitions de la violence sont subjectives. Ce qui ajoute un défi supplémentaire dans le travail de recherche à ce sujet. Je vais vous donner un exemple. Prenons la violence à caractère sexuel. Si nous posons aux enseignants une question générale du type : « Avez-vous déjà vécu de la violence sexuelle? », nous avons alors 2,6 % de réponses positives. Toutefois, décomposons cette question générale dans des éléments plus précis comme ceux-ci : 1. sifflement ou blague grivoise, 2. remarques sexuelles déplacées, 3. jeux de séduction trop insistants, 4. proposition indécente, 5. téléphone ou message obscène à caractère sexuel, 6. geste exhibitionniste, 7. frôlements ou attouchements non désirés, 8. agression sexuelle. Tous ces éléments entrent dans la catégorie de la violence à caractère sexuel et ils sont sanctionnés par les lois canadiennes. Ainsi, 47 % des enseignants ont répondu oui pour l'un ou l'autre de ces types de violence.

Pour les autres types de violence, nous les avons également décomposés en plusieurs énoncés qui les précisent. À cet égard, pour les violences physiques, le résultat est de 34,5 %, il est de 89,4 % pour les violences verbales et de 33,7 % pour la violence contre les biens.

Bien sûr, les actes de violence n'ont pas tous le même niveau de gravité, mais on doit considérer leur occurrence, c'est-à-dire le nombre moyen d'événements vécus par enseignant. Par exemple, dans ce tableau, 158 enseignants sur 529 ont été l'objet de sifflements ou de blagues grivoises à au moins 3,5 reprises. Nous avons questionné des enseignants en pratique depuis moins de cinq ans. Pour mesurer la violence, nous leur avons demandé de nous signaler le nombre d'événements vécus depuis le début de la carrière.

Tableau 1. Violences sexuelles

Énoncés	Réponses positives	Nombre moyen d'événements	L'agresseur			
			Élève	Collègue	Direction	Parent
1. Sifflement ou blague grivoise	158	3,5	145	15	4	-
2. Remarques sexuelles déplacées	113	3,4	98	11	3	3
3. Jeux de séduction trop insistants	103	2,4	91	16	2	
4. Proposition indécente	41	2,3	31	6	1	3
5. Téléphone ou message obscène à caractère sexuel	4	2,4	4	-	-	-
6. Geste exhibitionniste	26	3,9	26	-	-	-
7. Frôlements ou attouchements non désirés	33	2,5	25	7	1	-
8. Agression sexuelle	1	-	-	1	-	-

Évidemment, je ne peux détailler ici toutes les données de notre recherche. Elles sont très nombreuses. Mais je vous montre un second tableau pour la violence verbale. J'attire votre attention sur les agresseurs pour les insultes et l'atteinte à la réputation.

Tableau 2. Violences verbales

Énoncés	Réponses positives	Nombre moyen d'événements	L'agresseur			
			Élève	Collègue	Direction	Parent
1. Insultes personnelles ou injures	423	11,0	402	45	8	80
2. Gestes grossiers ou obscènes destinés à m'offenser ou m'insulter	207	9,4	201	1	1	3
3. Atteinte à ma réputation	139	9,7	88	45	8	24
4. Discrimination (sexisme, homophobie, appartenance culturelle, religion)	56	3,0	42	8	4	3
5. Intimidation ou menace (verbale, écrite)	201	10,0	181	8	3	25
6. Harcèlement moral	79	4,0	58	13	10	6
7. Chantage	116	3,8	102	4	1	14
8. Regards déplacés qui rendent mal à l'aise	205	5,3	174	40	13	7
9. Téléphones ou courriels anonymes	37	1,7	33	1	-	1
10. Menaces de coups	57	1,7	55	-	-	-
11. Menaces de blessures	30	1,6	30	-	-	-

Pour les violences verbales, 80 % des enseignants de notre échantillon ont vécu en moyenne à 11 reprises des insultes personnelles ou des injures. La plupart du temps, les agresseurs étaient des élèves, mais ils pouvaient aussi être des parents, des collègues ou un membre de la direction. Les violences verbales les plus fréquentes sont les insultes, les intimidations, les gestes grossiers et les atteintes à la réputation. On observe un nombre élevé de parents qui insultent ou injurient les enseignants. L'atteinte à la réputation prend le sens d'un dénigrement de l'enseignant dans ses compétences professionnelles. Les données montrent que les enseignants sont dénigrés autant par les élèves que par les parents et leurs collègues.

Pour vous donner quelques exemples de données sur la violence physique, nous avons appris que la violence physique la plus fréquente est la bousculade, vécue en moyenne 6 fois par 15 % des enseignants. Plus de 10 % des enseignants indiquent avoir subi l'une ou l'autre des violences physiques suivantes : gifle, coup de poing, coup de pied, tentative d'agression contre sa personne, coup avec objet ou arme.

Est-ce que vous connaissez les espaces où se déroulent les agressions?

La majorité des actes de violence se déroule dans la classe. Toutefois, 40,5 % des agressions ont lieu dans les corridors. Dans la majorité des cas, les enseignants connaissent l'agresseur. Les événements de violence ont rarement lieu dans les autres espaces de l'école : 6,0 % au gymnase, 5,0 % à la cafétéria et le même nombre sur le stationnement. Toutefois, 14,0 % d'enseignants disent avoir été agressés dans la rue par un élève.

Vos recherches montrent que les enseignants sont régulièrement agressés par des élèves. Vos données montrent également qu'il y a des parents agresseurs. Comment interpréter cela?

Dans les recherches canadiennes et françaises, les élèves arrivent en tête de liste comme agresseurs. Néanmoins, on ne doit pas minimiser les autres sources de violence contre les enseignants. Des recherches menées en Angleterre montrent que les enseignants sont plus souvent agressés par des parents d'élèves que par les élèves. Cela correspond aux tourments qui viennent avec les parents-rois. Au Québec, nous n'en sommes pas encore là. Nos propres recherches montrent que les parents sont souvent des agresseurs, mais au même titre qu'un enseignant ou qu'un membre de la direction scolaire.

Est-ce que vos recherches vous permettent de connaître des causes récurrentes de violence?

La violence faite aux enseignants entre dans le vaste champ de la violence au travail. Les recherches les plus récentes sur la violence au travail mettent en évidence trois causes déterminantes: 1. travailler seul, 2. travailler avec une clientèle difficile, 3. travailler dans un milieu où il existe des liens hiérarchiques. À cet égard, l'enseignant travaille seul dans sa classe, avec une clientèle considérée comme difficile et dans un milieu très hiérarchisé. Le système scolaire québécois est une institution bureaucratique de type hiérarchique. La verticalité du système est impressionnante. Les ordres partent du MELS pour se diriger vers les commissions scolaires, les directions d'école et les enseignants. Les défis de l'enseignement sont aujourd'hui de taille et les gens du MELS ne mesurent pas toujours très bien le prix de leurs décisions. À cet égard, on peut supposer que la structure scolaire et les politiques du MELS sont des facteurs contributifs à la violence.

Pouvez-vous expliciter votre pensée à ce sujet ? Comment cette structure hiérarchique contribue-t-elle à la violence?

Pour le dire brièvement, les décisions du MELS sont politiques alors que les pratiques enseignantes doivent s'appuyer sur les connaissances scientifiques et les savoirs d'expérience. Il y a des contradictions entre les intentions politiques et le travail des enseignants. Les demandes du MELS, en quelque sorte, créent un décalage entre les buts poursuivis et les moyens de les atteindre. Pensez uniquement à la question des bulletins. La confusion est irritante pour tout le monde, les élèves, leurs parents et les enseignants. Les enseignants doivent défendre la politique ministérielle sur les bulletins et l'évaluation des compétences même si elle n'est pas claire. Défendre l'indéfendable crée des situations de tension. Cela rend les enseignants inconfortables. De plus, ça les fragilise s'ils doivent défendre l'incohérence des politiques ministérielles devant un parent irrité. Je répète que les enseignants travaillent sur le front, ils sont sur le terrain de bataille. Je fais court avec cet exemple des bulletins, mais les exemples qui montrent les dommages de la verticalité dans le système scolaire sont multiples. J'émettrais même l'hypothèse suivante :

la création des conseils d'établissement dilue le pouvoir et l'autonomie des enseignants. Il faudrait analyser les situations réelles de la vie scolaire pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Y a-t-il des enseignants plus à risque d'être victimes de violence que d'autres?

Dans une école, tous les enseignants sont susceptibles d'être victimes de violence. L'expérience ne protège pas de la violence, ni la force physique et encore moins le fait d'enseigner les mathématiques plutôt que le français. Or, nous avons établi que les enseignants qui travaillent dans un établissement où l'encadrement des élèves est lacunaire, incohérent et aléatoire sont très à risque. D'autres facteurs sont déterminants, comme le milieu socioéconomique, la grandeur d'une école, le leadership de la direction scolaire et les activités parascolaires pour les élèves et les enseignants. Notre recherche montre bien que la socialité, c'est-à-dire la vie sociale, protège de la violence. Plus la vie sociale est intense dans une école, moins les enseignants sont victimes de violence.

De plus, on doit considérer la personnalité de l'enseignant. Il y a des moments dans la vie où un enseignant se sent plus vulnérable pour des raisons de santé, des raisons conjugales ou autres. Des élèves troublés psychologiquement sentent bien la situation de l'enseignant et en profitent pour l'éperonner.

Les enseignants de couleur et les enseignants homosexuels se retrouvent parmi les plus vulnérables. Certains élèves ont l'agression facile à leur égard. Ils attaquent un enseignant, peut-on supposer, pour se protéger de leurs propres souffrances. Mais il est difficile pour un enseignant de se protéger contre les élèves qui souffrent de problèmes psychologiques. En somme, on voit bien qu'on est obligé de considérer des enchaînements ou des constellations de facteurs pour déceler les causes de la violence, mais aussi pour savoir comment la contrer.

Peut-on justement mieux protéger les enseignants contre la violence?

La question des mesures de prévention de la violence dans l'école doit être prise au sérieux. Pour les classes du primaire, on doit déjà miser sur une bonne éducation au civisme. Les règles de civilité et de politesse ont été conçues pour contrer la violence facile et toujours possible dans les interactions sociales. Il faut relire Norbert Élias et Erving Goffman à ce sujet. On apprend notamment de ces auteurs que les règles de civilité impliquent de donner autant de considération qu'on aime en recevoir. C'est que les règles de civilité engagent un respect réciproque. L'apprentissage des formules élémentaires de politesse et de civilité participe à la socialisation des enfants. Cela est déjà un pas dans la prévention de la violence chez les plus jeunes.

La prévention, pour les jeunes du primaire, commencerait donc par la socialisation?

La socialisation est le parent pauvre de l'éducation. Pourtant, la socialisation est la première condition de l'éducation. Les enfants qui souffrent de troubles de comportement nous le rappellent quotidiennement. Un comportement troublé est d'abord un comportement non socialisé. J'ai souvent le sentiment que des parents résistent à socialiser leurs enfants, croyant que ces derniers pourront trouver seuls et en eux-mêmes des sources de motivation pour agir convenablement. C'est une erreur grossière. Mais comment convaincre des parents qu'une bonne éducation commence par l'apprentissage des règles du savoir-vivre-ensemble?

Vous savez, il y a une tradition humaniste qui préside à la socialisation des enfants, c'est-à-dire aux apprentissages de la politesse, des règles de civilité et de la vie en commun; tout cela qui forme le savoir-vivre-ensemble. Le point de départ de ces apprentissages se trouve dans la politesse. Nombre de philosophes, depuis la plus haute Antiquité, ont proposé de voir dans l'apprentissage de la politesse une formation à la maîtrise de soi. La politesse est maîtrise du corps disait le grec Plutarque. Montaigne ne pensait pas autrement. Il convient de donner aux enfants, écrivait-il, et cela dès le plus jeune âge, des règles de savoir-vivre qui leur permettent d'apprendre à se maîtriser. L'autodiscipline commence par l'apprentissage de la politesse.

Mais l'autodiscipline pour les enfants, est-ce quelque chose de trop exigeant? Est-ce même possible?

C'est exigeant, mais nécessaire. L'autodiscipline dont il est question ici consiste à attendre son tour, à respecter son temps de parole, à remercier et à s'excuser au besoin, même si le cœur n'y est pas. Avec la politesse, un enfant apprend à mettre à distance ses humeurs, ses réactions émotives premières, ses pulsions et ses expressions verbales malvenues. Avec la politesse, on lui apprend à développer le sens de la retenue, de la patience, du report de l'acte spontané. Heureux sois-tu jeune homme qui sait tempérer ses humeurs! C'est Aristote qui pourrait dire quelque chose du genre au grand Alexandre.

La socialisation commence par l'intériorisation des normes sociales, ce qui facilite l'entrée de l'élève dans la communauté scolaire. Pour les élèves du primaire, c'est un bon départ pour prévenir la violence comme vous dites. Mais pour les jeunes du secondaire, la question se pose-t-elle dans les mêmes termes?

En fait, la socialisation n'est pas encore terminée au secondaire. À cet égard, il faut comprendre qu'elle se poursuit toute la vie, car les règles de civilité se multiplient avec les nouvelles situations de socialisation et d'interactions sociales. Chaque milieu de vie peut avoir ses propres règles qui s'ajoutent aux règles plus générales de civilité. Qui n'a pas observé qu'un enfant se comporte mieux chez les parents de sa copine ou de ses amis, que chez lui. Pour donner un autre exemple, prenons le civisme au volant. Les mauvaises conduites de certains automobilistes font la une des journaux. On se plaint d'un manque de civisme des automobilistes qui ne respectent ni les piétons, ni les cyclistes ni les autres automobilistes. On voit que la socialisation aux règles du civisme et de la civilité se poursuit toute la vie.

Certains soutiennent au demeurant que l'impolitesse est un trait caractéristique des Québécois. Partagez-vous cet avis?

Disons qu'il n'y a pas d'âge pour affiner nos apprentissages sur les règles de base du savoir-vivre-ensemble.

Mais revenons à la socialisation des élèves du secondaire.

À côté de la socialisation aux règles de politesse, du civisme et de la civilité, on doit donner une culture éthique et une éducation aux lois et aux sanctions. Comme tous les citoyens, les jeunes du secondaire sont contraints par des lois. Ils ne peuvent pas être hors la loi, dans le sens où la loi ne s'adresse pas à eux. D'ailleurs, je me suis souvent demandé pourquoi on n'enseigne pas le droit au secondaire. Il me semble que cela pourrait être utile à plusieurs d'entre eux, au même titre qu'un bon cours de conduite automobile. La dernière réforme scolaire, si vous me permettez cet écart, voulait combler un vide de contenus pratiques, de contenus liés à la vraie vie. Un cours de droit et un cours de conduite automobile obligatoire et gratuit en cinquième secondaire auraient pu être quelque chose d'intéressant.

L'éducation aux lois contribue à la protection des enseignants. Un grand nombre de lois ont été votées pour protéger les individus contre toutes les formes de violence qu'ils peuvent subir. Ces lois s'appliquent aussi aux mineurs. Je crois que les enseignants ne connaissent pas les lois qui peuvent assurer leur protection et leur sécurité. En revanche, il semble que des élèves connaissent bien les lois qui vont dans leurs intérêts, mais qu'ils ne connaissent pas les lois qui protègent tous les citoyens. On ne répétera jamais assez que les lois ont une fonction de sécurisation et de protection pour tous.

Il n'y a pas si longtemps, comme vous l'avez déjà souligné, le thème de la violence scolaire était essentiellement associé au risque de violence subie par les élèves. Cette perspective s'est renversée. Selon vos recherches, les enseignants sont maintenant victimes de la violence.

C'est pourquoi il est important d'informer les enseignants sur les meilleures manières de se protéger contre la violence. Il ne s'agit plus uniquement d'exercer des compétences de gestion de classe. Ce n'est plus suffisant. Les enseignants doivent faire appel à de nouvelles stratégies de protection contre la violence. D'emblée, les enseignants ont le droit de se protéger contre les élèves agresseurs, en fait, contre tous les agresseurs. Je le dis, car ce n'est pas encore entièrement intériorisé chez les enseignants.

Pour une grande majorité d'entre eux, l'élève qui les violente ne commet pas un acte si grave parce qu'il est jeune et qu'il ne maîtrise pas encore ses actes. Or, il est faux de penser ainsi; aucun élève ne peut agresser un enseignant, même s'il s'agit de violence verbale. On ne doit jamais la banaliser. En fait, aucun acte de violence commis par un élève ne doit rester sans réponse. Les directions scolaires ont de grandes responsabilités à cet égard.

Il arrive que des directions ne cherchent pas à protéger les enseignants contre la violence et en profitent même pour mettre les agressions des élèves sur leur incapacité à gérer correctement la classe. Cela revient à agresser doublement l'enseignant. Les enseignants qui éprouvent des difficultés en gestion de classe doivent être mieux appuyés par leur direction scolaire. Le rôle de la direction est de protéger tous les enseignants.

De plus, toutes les agressions, même d'une gravité moindre, doivent faire l'objet d'une intervention. Il faut envoyer aux élèves un message clair de réprobation pour toutes les formes d'agression. Un enseignant n'a pas à subir de violence de la part d'un élève parce que celui-ci serait mineur, immature, turbulent, troublé, essoufflé ou excité. Un jeune doit se contrôler. Sinon, c'est la réprimande.

On doit encourager les enseignants à porter plainte, et les enseignants doivent encourager les victimes élèves à porter plainte. On doit aussi encourager les directions scolaires à donner une suite à chaque plainte. Se fermer les yeux sur une agression, aussi minime soit-elle, c'est lui donner une légitimité.

Lorsqu'un événement violent survient, l'enseignant doit intervenir avec une grande célérité. Il ne doit pas attendre un deuxième événement de violence et encore moins un troisième. L'intervention immédiate après un acte de violence envoie un message clair à un agresseur : celle-ci doit cesser sur le moment.

Pour les élèves délinquants, il existe un système pénal pour mineurs devant être connu et appliqué. Ce n'est pas à l'école de régler les problèmes que les services sociaux ne peuvent régler. Il devrait être défendu de condamner un jeune délinquant à fréquenter l'école, à moins d'une promesse d'amendement de sa part. L'école n'est pas un centre de détention ou de réhabilitation pour délinquants comme le pensent certains juges des tribunaux pour mineurs. Il est important de le souligner puisqu'au bout du compte, ce sont les enseignants qui écopent. Et ils ne sont pas formés pour veiller sur des délinquants.

La prévention concerne, par ricochet, selon ce que vous dites, une meilleure définition du mandat des enseignants. Pouvez-vous commenter?

En se professionnalisant, il est souhaitable que les actes des enseignants soient mieux définis. Pour l'instant, on peut avoir l'impression qu'un enseignant est appelé à assumer des actes qui ne devraient pas être dans ses responsabilités. Par exemple, il n'est pas un éducateur spécialisé ni un travailleur social. À cet égard, il devrait refuser d'assumer les fonctions dédiées à ces spécialistes. Il y a des actes professionnels qui appartiennent véritablement aux enseignants, d'autres actes qui appartiennent aux autres professionnels. Il est préférable de délimiter le nombre d'actes professionnels afin que les enseignants puissent dire non à des demandes excessives de la part de directions scolaires et de la société en général. Mais aussi, il est préférable de délimiter les actes professionnels afin que les enseignants se sentent à l'aise dans ce qu'ils font, et ils se sentent à l'aise lorsqu'ils savent qu'ils peuvent agir d'une manière compétente.

Un enseignant n'est pas une personne à tout faire. Si un enseignant était un réel professionnel, il saurait ce qui dépend de lui et ce qui n'en dépend pas, en deux mots, il saurait où commencent et où se terminent ses responsabilités. Pour l'instant, ce n'est pas très clair parce qu'on demande aux enseignants d'être des spécialistes en toutes choses. En acceptant d'assumer des actes pour lesquels il n'a pas reçu de formation, il devient vulnérable à la critique et cela ouvre la porte à l'incompétence. Les élèves détectent vite l'incompétence d'un enseignant, et cela leur donne une raison pour l'intimider et le harceler.

La prévention de la violence touche à plusieurs choses. Il ne s'agirait donc pas, comme on peut le penser a priori, de déclarer la guerre à la violence, mais de travailler sur plusieurs fronts à la fois.

Voilà exactement ce qu'il faut faire, contrer la violence sur tous les fronts et par toutes les stratégies possibles. Il faut arriver à établir un climat scolaire en santé. Autant les élèves que les enseignants préfèrent une école dans laquelle on se sent en sécurité, où il fait bon étudier et travailler. C'est pourquoi on doit régulièrement réaffirmer l'importance des normes et des règles de la vie commune dans l'école. Mais surtout rappeler les responsabilités des élèves et des enseignants à l'égard du respect que chacun doit à chacun, et cela, malgré les différences.

Mais dire cela, n'est-ce pas supposer que l'on pourra réussir à imposer un ordre scolaire reposant sur une conception de la socialité qui nous provient d'aussi loin que de l'Antiquité et que vous avez évoquée précédemment? Le fait de connaître cette tradition humaniste au cœur de la civilisation occidentale ne pourrait-il alors constituer une des bases de la formation des enseignants?

Je crois, en effet, que nous devons régulièrement nous rappeler les fondements de notre civilisation. Nous devons défendre nos liens de civilité contre la barbarie. Là où le bât blesse, c'est que nous ne savons plus les défendre. J'aimerais bien que chacun soit capable de dépasser, dans une situation d'interactions personnelles tendues, la réaction émotive, parfois violente et troublée. Or, apprendre à penser ne suffit pas. La pensée ne nous met pas en maîtrise de nos impulsions les plus spontanées.

Les arts de vivre ne dépendent pas uniquement de nos capacités cognitives, de nos aptitudes à penser, à réfléchir. On doit se rappeler que nos traditions humanistes sont fondées sur le lien de civilité, c'est-à-dire sur une maîtrise de soi, de ses réactions spontanées. Comment arriver à cette autodiscipline? Notre civilisation ne s'est jamais préoccupée de maîtrise de soi et d'autodiscipline. C'est pourquoi j'aimerais qu'on associe, à nos traditions humanistes, les voies orientales. L'Orient a développé des pratiques corporelles et spirituelles de maîtrise de soi. Les arts de la vie doivent s'inspirer des pratiques de pensée, des règles de civilité, mais aussi de ces pratiques initiatiques qui commencent par la maîtrise du corps, puis des émotions, et enfin de la vie intérieure.

Il me semble qu'on doive apprendre aux enfants, dès le plus jeune âge, à se calmer, à reprendre leur souffle, à patienter, à se concentrer, à creuser leur intériorité. C'est le but d'une pratique initiatique qui allie le corps, l'esprit et la pensée. Je veux bien défendre les traditions humanistes, mais à la condition qu'elles se marient à des traditions qui montrent pratiquement comment maîtriser son corps, ses émotions et sa vie intérieure. Un corps sain adjoint de la pensée saine pour un esprit sain. Donc, une pensée en alliance avec des pratiques d'autodiscipline corporelle et spirituelle. En somme, on peut penser à régler sa vie par la civilité, la philosophie et la spiritualité.

Merci beaucoup, Monsieur Jeffrey, pour cet entretien fort intéressant.